

Questions orales

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, on m'a posé bien des questions au sujet de la limite de \$10,000 fixée pour les contrats de distribution rurale du courrier. Je sais que les facteurs ruraux éprouvent bien des difficultés à cause de l'inflation et d'autres frais. Nous avons entrepris la révision de tous les contrats, mais malheureusement, la limite fixée par la loi sur les postes est de \$10,000. Nous devons probablement modifier la loi sur les postes si nous voulons être justes envers ces gens.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, vu l'importance de la question reconnue par le ministre des Postes, est-ce que pendant qu'il en est encore temps, le ministre va présenter des modifications à la loi sur les postes, non seulement pour supprimer cette injustice mais pour légaliser les augmentations de tarif et pour réaliser les nombreux autres aménagements qu'il faut apporter d'urgence à la loi sur les postes pour que ce ministère puisse être remis sur la bonne voie?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, le ministère des Postes est déjà sur la bonne voie. D'après les dernières statistiques, le service s'améliore dans beaucoup de régions du pays.

Une voix: Pas en Nouvelle-Écosse.

M. Lamontagne: Il y a peut-être là une exception.

M. Dinsdale: Et à Toronto?

M. Lamontagne: Je puis dire au député que beaucoup de choses doivent être modifiées à la loi sur les postes. Je pense qu'un réaménagement viendra le moment venu.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MAJORATION DE TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ AU NIVEAU DE LA FORMULE ADOPTÉE EN 1973—LE DÉLABREMENT DES MAISONS DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite en réalité à celle qui a été posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. J'espère pouvoir formuler ma question de façon que le ministre des Affaires des anciens combattants ne parle pas de réfléchir. Il sait qu'un comité étudie la question du taux servant de seuil au droit à pension, et de l'injustice dont sont victimes les veuves de pensionnés à 48 p. 100. Le ministre peut-il donner un rayon d'espoir aux anciens combattants du pays, en nous disant où en est rendue cette étude et quand nous pouvons espérer avoir une décision?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je préférerais ne pas me lancer aujourd'hui dans des précisions. L'étude avance plutôt rapidement.

[M. Dinsdale.]

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, à propos d'une autre injustice criante, le ministre peut-il nous dire où en est rendue l'étude du mémoire présenté par la Fédération provinciale terre-neuvienne de la Légion canadienne, laquelle avait parlé après enquête faite de 4,000 maisons dont l'état de dégradation exigeait des réparations? On avait promis il y a trois ou quatre ans de lancer un projet pilote qui fasse bouler de neige dans le pays. Le ministre peut-il prendre aujourd'hui l'engagement ferme de fournir les fonds nécessaires? Où en est l'étude de la question? Quelle est sa réponse?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, de grands progrès ont été réalisés. Comme le sait le député, l'année dernière toutes les agglomérations de Terre-Neuve comptant moins de 2,500 résidents ont été désignées pour participer au programme rural du PAREL. Certaines régions sont inscrites en priorité. Maintenant que le budget de ce programme est de 3 millions de dollars, soit dix fois ce qu'il était en 1976-1977, je sais qu'il y a eu une augmentation appréciable des demandes d'aide présentées en vertu de ce programme. Le PAREL peut répondre aux besoins des anciens combattants dans la plupart des régions. Les députés ne doivent pas oublier que c'est la province qui désigne les régions choisies. Ainsi, il y a eu beaucoup de progrès et j'ai parlé également à mon collègue le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Nous faisons donc en ce moment tout ce qu'il est possible de faire.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES URBAINES

ON DEMANDE LES NOMS DES NOUVELLES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ADMISSIBLES AU PAREL

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Tout d'abord, je désire dire au ministre que la Chambre se réjouit de la victoire «sucrée» qu'il a remportée cette semaine. L'honorable ministre fut informé que plusieurs municipalités de la Gaspésie ont présenté des demandes afin d'être admissibles dans le cadre du PAREL, j'aimerais donc savoir s'il doit faire connaître à la Chambre très prochainement les noms des municipalités du Québec qui seront désignées dans la nouvelle entente qui sera signée avec le Québec en vue de faire participer un plus grand nombre de municipalités.

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur le président, je pourrai être en mesure d'annoncer très bientôt que toutes les petites municipalités de la province de Québec seront désignées pour fins du PAREL. Les discussions qui ont eu lieu avec le gouvernement du Québec ont été très fructueuses. Ce dernier nous a fait connaître son désir de désigner toutes ces petites municipalités et, évidemment, nous sommes très heureux que notre suggestion ait été acceptée.